



Inspection du travail bientôt !!

Par **SPACE41**, le **26/02/2011** à **10:23**

Bonjour,rrnrnJe suis victime de harcèlement moral depuis bien longtemps par mon employeur, mais j'en avais déjà parlé ici. Ce n'est pas ce qui m'amène.rnrnJ'ai vu mon Directeur, suite à un mail que je lui avai envoyé le transmettre à la DRH, alors qu'il n'y avait rien de pernicieux dedans. Etant sur mes gardes en permanence, c'est usant, mais c'est comme ca, rnJe suis allée sur l'ordinateur du Directeur pendant ses vacances, et j'ai fait une incursion dans "ses mail envoyés", c'est éloquent, la plupart de mes mails sont transmis à la DRH, Directeur Général et Financier pour certains, mais la plupart DRH. Avec des anotations très particulière, bouh ! Faut le lire !rnJ'ai fait des copies, je sais, c'est illégal, mais après tant de harcèlement dans la durée, sans avoir grand chose pour le prouver, ca "pourrait être utile", ai-je le droit de m'en servir ?rnrnJe vois l'Inspecteur du Travail la semaine prochaine, j'ai d'autres, beaucoup d'autres éléments mais là, ca vaut son pesant de cacahuètes !!rnJ'allègerai considérablement l'envoi de mail au Directeur (sans éveiller de soupçons), mais c'est frustrant d'avoir ENFIN des "preuves" sans pouvoir s'en servir.rnPuis-je ou non ?rnMerci pour votre réponse.rnSPACE.

Par **SPACE41**, le **28/02/2011** à **22:34**

Une tite réponse, c'est possible ?rnMerci si vous pouvez.rnMon employeur veut me licencier, c'est net. rnJe souhaiterai savoir ce que l'on peut ou ne pas faire avec l'Inspection du Travail, et comment constituer un Dossier.rnrnMerci, c'est très important pour moi.rnrnCe serait sympa une tite réponse, même toute petite.rnMERCI.rnIB.